

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 479

présenté par
M. Pietraszewski

à l'amendement n° 371 de M. Dharréville

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de moyens suffisants pour l'exercice de ces nouvelles »

les mots :

« des moyens nécessaires à l'exercice de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.